

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2022 – 2023

REUNION DU 05.DECEMBRE.2022

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

CHAHTI

GUERRADI

YAHIA TOUFIK

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 06 Rencontre USC.A.BEIDA - CRB.FERDJIOUA (SENIORS) DU 03/12/2022

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Vu le rapport du délégué**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe SENIORS du CRB.FERDJIOUA sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe du CRB.FERDJIOUA ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 03.12.2022 à 14H00 à AIN.BEIDA Inséré sur Site de la L.R.F.C.
- **Attendu** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Attendu** : qu'après avoir remis les feuilles de match à l'équipe locale, l'équipe CRBF est arrivée au stade aux environs de 14H37 mn
- **Attendu** que le club CRBF doit se présenter au stade 1H30 avant le match
- **Attendu** que l'arrivée tardive est constatée par l'arbitre de la rencontre
- **Par ces motifs** : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRBF (3) et en attribué le gain du match au club USC.A.BEIDA sur le score de 3 à 0
- **En outre** : Une amende de 10.000 DA est infligée au club CRBF payable dans un délai d'un Mois (Art 51)(Alinéa 2)